FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Permabond MH199

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond MH199

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif. Agent d'étanchéité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Permabond Engineering Adhesives Ltd.
Wessex Way
Colden Common
Winchester
Hampshire. SO21 1WP
United Kingdom
Tel: +44 (0)1962 711 661
Fax: +44 (0)1962 711 662
info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC UK: +(44)-870-8200418 CHEMTREC US: 800-424-9300 (CCN: 829878)

Numéro d'appel d'urgence national CHEMTREC France: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Permabond MH199

Contient	N,N-m-PHENYLENEDIMALEIMIDE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.

2.3. Autres dangers

This product contains N,N-(m-phenylene)dimaleimide which, in powder form, is classified as very toxic by inhalation. When present in solution, as in this case,such exposure can be excluded under normal working conditions and so this product is not labelled as such. However, if during use, there is a possibility that an aerosol mist may be formed then appropriate measures must be taken to exclude exposure by inhalation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

N,N-m-PHENYLENEDIMALEIMIDE **5-10%**

Numéro CAS: 3006-93-7 Numéro CE: 221-112-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120756106-57-XXXX

Classification
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 2 - H330
Skin Sens. 1 - H317
Aquatic Chronic 3 - H412

HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE **<1%**

Numéro CAS: 80-15-9 Numéro CE: 201-254-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475796-19-XXXX

Classification
Org. Perox. E - H242
Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 4 - H312
Acute Tox. 3 - H331
Skin Corr. 1B - H314
Eye Dam. 1 - H318
STOT SE 3 - H335
STOT RE 2 - H373
Aquatic Chronic 2 - H411

ETHYLÈNE-GLYCOL **<1%**

Numéro CAS: 107-21-1 Numéro CE: 203-473-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28-XXXX

Classification
Acute Tox. 4 - H302
STOT RE 2 - H373

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Permabond MH199

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Contact cutané Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin

Contact oculaire Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Irritation cutanée. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Ne pas rejeter dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Permabond MH199

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit pour des joints qui seront en contact avec de l'oxygène pur ou de la vapeur.

Description d'usage Adhésif. Agent d'étanchéité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ETHYLÈNE-GLYCOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 52 mg/m³ vapeur
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 40 ppm 104 mg/m³ vapeur
*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.
* = Risque de pénétration percutanée.

N,N-m-PHENYLENEDIMALEIMIDE (CAS: 3006-93-7)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.176 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.05 mg/kg p.c. /jour

PNEC eau douce; 0.01 mg/l
eau de mer; 0.001 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; 0.051 mg/l
Sédiments (eau douce); 0.035 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 0.035 mg/kg
Sol; 0.063 mg/kg

HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE (CAS: 80-15-9)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6 mg/m³

PNEC Travailleurs - eau douce; 0.0031 mg/l
Travailleurs - eau de mer; 0.00031 mg/l
Travailleurs - rejet intermittent; 0.031 mg/l
Travailleurs, Industrie - Sol; 1.2 mg/kg
Travailleurs - Station d'épuration des eaux usées; 0.35 mg/l
Travailleurs - Sédiments (eau douce); 0.023 mg/kg
Travailleurs - Sédiments (eau de mer); 0.0023 mg/kg
Travailleurs - Sol; 0.0029 mg/kg

ETHYLÈNE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 35 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 106 mg/kg p.c. /jour

Permabond MH199

PNEC	eau douce; 10 mg/l eau de mer; 1 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 199.5 mg/l Sédiments (eau douce); 37 mg/kg Sédiments (eau de mer); 3.7 mg/kg Sol; 1.53 mg/kg

WHITE MINERAL OIL (PETROLEUM) (CAS: 8042-47-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 160 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 220 mg/kg p.c. /jour
PNEC	Impossibilité technique.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
Protection des yeux/du visage	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166
Protection des mains	Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.
Protection respiratoire	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A. (EN14387)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte colorée.
Couleur	Rouge.

Permabond MH199

Odeur	Acrylique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.1
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	≈200000 mPa s @ 25°C Thixotropic
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non pertinent.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'absence d'air et une contamination par des métaux.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux et leurs sels, Agents de réduction, Oxydants, Free radical initiators.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Permabond MH199

Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composes organiques non identifiés.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Aucunes dans les conditions normales.

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Informations toxicologiques sur les composants

N,N-m-PHENYLENEDIMALEIMIDE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	500,0
Espèces	Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} poussières/brouillards mg/l)	0,055
Espèces	Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine	Viabilité des cellules. 3.3 60 minutes Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Mutation génique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas d'information disponible.

Permabond MH199

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Dépistage - NOAEL 240 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat P

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Pas d'information disponible.

HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	328,0
Espèces	Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	1 200,0
Espèces	Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} poussières/brouillards mg/l)	1,37
Espèces	Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Fortement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Positif.
Essais de génotoxicité - in vivo	Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	CMR: No

Permabond MH199

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: ≥100 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas de données de test particulières disponibles.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas de données de test particulières disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Informations écologiques sur les composants

N,N-m-PHENYLENEDIMALEIMIDE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50}, 48 heures: 31.6 mg/l, Daphnia magna

HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50}, 96 heure: 3.9 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE

Biodégradation La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Permabond MH199

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Classe déchet 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n’est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d’emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l’environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l’annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d’environnement

Permabond MH199

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	03/12/2018
Révision	6
Remplace la date	11/07/2017
Mentions de danger dans leur intégralité	H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation. H331 Toxique par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.